

## RÉHABILITATION OU CRÉATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vous envisagez de :

- **RÉHABILITER** ou de **CRÉER** votre installation d'assainissement non collectif

### LES ÉTAPES DE MON PROJET

#### LA CONCEPTION

- 1 - **Réalisation d'une étude de filière** par un bureau d'étude spécialisé.  
(Liste disponible en mairie et à La Roche-sur-Yon Agglomération ou sur [http://www.capeb-vendee.com/web/p291\\_charte-pour-un-anc-de-qualite-de-vendee.html](http://www.capeb-vendee.com/web/p291_charte-pour-un-anc-de-qualite-de-vendee.html)).
- 2 - **Dépôt** de votre étude de filière **en mairie** en deux exemplaires.  
(Toujours garder un exemplaire original en votre possession).
- 3 - **Contact**er votre banque si vous souhaitez bénéficier d'un Éco-Prêt à Taux Zéro.  
(Attribution sous condition).
- 4 - Votre dossier est étudié par le SPANC : c'est le **contrôle de conception et d'implantation**.  
(Tarif 2019 : 48 €).

#### LA RÉALISATION DES TRAVAUX

- 5 - **À réception de l'avis favorable** du contrôle de conception et d'implantation, vous pouvez **engager les travaux** en respectant les recommandations.  
(liste d'entreprises non exhaustive disponible en mairie et à La Roche-sur-Yon Agglomération ou sur [http://www.capeb-vendee.com/web/p291\\_charte-pour-un-anc-de-qualite-de-vendee.html](http://www.capeb-vendee.com/web/p291_charte-pour-un-anc-de-qualite-de-vendee.html)).
- 6 - **48 h avant la fin des travaux (avant remblaiement)**, l'entreprise de travaux ou l'utilisateur prendra rendez-vous avec le SPANC au **02 51 05 57 79** pour le **contrôle de bonne exécution**.  
(Tarif 2019 : 92 €).

Dès réception de l'avis favorable sur la réalisation des travaux, il sera nécessaire **d'effectuer l'entretien** du dispositif pour optimiser sa durée de vie.

Vous pouvez également consulter le site du ministère de la Transition écologique et solidaire :  
**Portail interministériel de l'assainissement non collectif.**